

2008/8705 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA REGION, LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION GRAME ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GALERIE DES TERREAUX ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION GRAME (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“Créée en 1982 par MM. Giroudon et Jaffrennon, l'Association Grame a pour missions artistiques la promotion de la création et de la diffusion d'œuvres associées au développement des nouvelles technologies et de favoriser le rayonnement des musiques contemporaines. Depuis 1996, c'est un centre national de création musicale.

L'activité de Grame s'articule autour de quatre départements : la création, la diffusion, la recherche et la formation.

L'Association constitue ainsi un lieu de rencontres et de communication entre musiciens, compositeurs et chercheurs.

Depuis le printemps 2000, il a été décidé de transformer "Musiques en Scène" en biennale et d'organiser, lors des années inter-biennales, les "journées Grame", point d'orgue de la saison musicale en collaboration avec l'Ensemble Orchestral Contemporain.

Les "Journées Grame" ont eu lieu du 27 février au 17 mars 2007 et ont permis de voir quatorze créations dont sept mondiales ; des concerts ont réuni l'ensemble Orchestral Contemporain, les Percussions Claviers de Lyon ainsi que des compositeurs italiens et suédois, sans oublier une installation musicale et visuelle à l'amphithéâtre de l'Opéra de Lyon.

Le festival "Musiques en Scène" associe de nombreuses institutions musicales et scènes du spectacle vivant de la Région Rhône-Alpes. La dernière édition a rassemblé 30 100 personnes (17 800 pour les événements musicaux et 12 300 pour les expositions) et a offert 47 représentations musicales et cinq expositions et installations sonores au Musée d'Art Contemporain. L'édition 2008 se déroulera du 4 au 20 mars 2008. Afin d'établir de nouvelles synergies et d'accompagner le rayonnement de la manifestation, cette édition associe le compositeur et chef d'orchestre Peter Eötvös. Pour rendre cet événement plus visible, l'Association a sollicité la mise à disposition de bureaux dans la Galerie des Terreaux.

Il vous est proposé d'une part, de renouveler la convention qui concrétise les objectifs de l'Etat, de la Région et de la Ville et d'autre part,

d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse de la Galerie des Terreaux ».

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel M. Bideau ne prend pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. La convention cadre d'objectifs susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et l'Association Grame est approuvée.

2. La convention de mise à disposition à titre gracieux de la Galerie des Terreaux entre la Ville de Lyon et l'Association Grame est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN